



# LE PETIT MESSINOIS

Mairie de Messein

Numéro 74 – Décembre 2014

Mairie : 51 Rue du Bois de Grève - 54850 MESSEIN - Tél. : 03.83.47.22.21  
Directeur de publication : Daniel LAGRANGE - Rédacteur : Olivier MEUNIER-CONROUX  
Mise en page : Corinne WEIGERDING  
Site : www.messein.fr - Email : mairie@messein.fr  
Dépôt légal : Avril 2008

**HO! HO! HA**  
**Joyeux Noël**  
**et**  
**Bonne Année**  
**à**  
**Tous**



## Sommaire

### EN DIRECT DE LA MAIRIE

Modification horaires	2
S'inscrire sur les listes électorales	3
Asseseurs	3
Accueil des nouveaux habitants	3
Nouveau commerce	3
Don du sang	3
Nouvel arrêté	4

### ASSOCIATIONS

Loisi'Lire	5
Génération messinoises	5
Peinture et patrimoine lorrain	5

### CCMM

Collecte des ordures ménagères	6
Aide amélioration des logements	6

## SAINT NICOLAS SAINT NICOLAS

### ..À L'ÉCOLE

Que d'émotions en ce lundi 8 Décembre à l'école Jean Rostand...

Le Saint-Patron des petits lorrains est venu en personne leur rendre une visite surprise.

Saint-Nicolas s'est attardé un moment dans toutes les classes où il a été accueilli avec joie et quelque fois avec un peu d'angoisse. En effet, tout le monde n'a pas été totalement sage durant cette année. Malgré tout, Saint-Nicolas a eu pour chacun un petit mot, voire un bisou pour les plus petits, et une brioche

Ensuite, Saint-Nicolas s'en est allé pour voir d'autres enfants. S'il a obtenu la promesse que les enfants messinois seraient sages, il a, quant à lui, fait la promesse de revenir l'année prochaine.

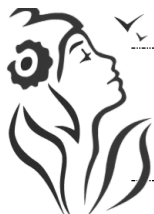
### ...DANS LE VILLAGE

Le samedi 13 décembre, l'association *Messein en fête*, en partenariat avec la mairie et la CCMM, a animé le défilé de la St Nicolas qui est parti de l'impasse Dunant et est arrivé à la mairie où le maire a remis la clé du village à St Nicolas.

Ensuite, le cortège s'est rendu à Richardménil, partenaire de notre village et à aussi défilé dans le village. La municipalité de Richardménil a offert un goûter à la Maison du temps libre aux habitants et participants.

Le dimanche 14 décembre le char de Messein en fête a défilé à Neuves-Maisons.

Un grand merci à tous les bénévoles qui ont passé de très nombreuses heures à construire le char et à mettre en place le défilé et à la mairie de Richardménil.



# En direct de la Mairie...

## ATTENTION MODIFICATION D'HORAIRES !!!

*(N'hésitez pas à conserver cette page)*

### MAIRIE :

Elle sera fermée au public l'après-midi des mercredis 24 et 31 décembre 2014.

### AGENCE POSTALE : horaires vacances de Noël :

Lundi 29 décembre 2014	15h00 - -17h30
Mardi 30 décembre 2014	15h00 - -17h30
<b>Mercredi 31 décembre 2014</b>	<b>FERMÉE</b>
Vendredi 02 janvier 2015	15h00 - 17h30
<b>Samedi 03 janvier 2015</b>	<b>FERMÉE</b>
Lundi 05 janvier 2015	15h00 - 17h30
Mardi 06 janvier 2015	15h00 - 17h30
<b>Mercredi 07 janvier 2015</b>	<b>FERMÉE</b>
Jeudi 08 janvier 2015	15h00 - 17h30
Vendredi 09 janvier 2015	15h00 - 17h30
Samedi 10 janvier 2015	9h00-12h00

## S'INSCRIRE SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Si vous désirez participer, à Messein, aux trois élections qui auront lieu en 2015, vous devez vous inscrire sur les listes électorales **avant le 31 décembre 2014**. N'attendez pas la date limite pour le faire ...

Scrutins normalement prévus en 2015 :

- ✿ Référendum organisé par la Région Lorraine sur la construction d'une nouvelle gare TGV à Vandières : le **1<sup>er</sup> février 2015**
- ✿ Election des conseillers généraux : **22 et 29 mars 2015**
- ✿ Election des conseillers régionaux : en **décembre 2015**

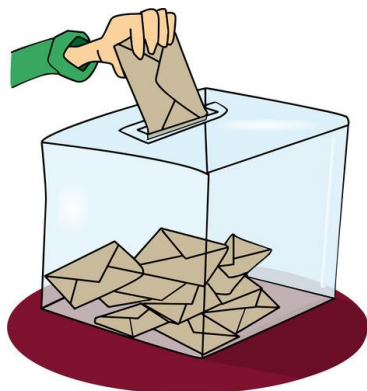
## ASSESEURS

Pour les 3 scrutins de 2015, nous aurons besoin d'asseseurs.

Toutes les personnes votant à Messein peuvent proposer leur aide afin de participer à la tenue des bureaux de vote.

Tél. Mairie : 03 83 47 22 21

Merci d'avance.



## ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS



Le Conseil Municipal accueillera les nouveaux habitants 2014 :

**Vendredi 23 janvier à 18h30**  
**Salle du Plan d'eau**

Les personnes qui se sont présentées à la mairie afin de se faire connaître en 2014 recevront une invitation directement à leur domicile.

## OUVERTURE D'UN NOUVEAU COMMERCE

Dernièrement, un nouveau restaurant "Au fin couscous" s'est ouvert à la place du Ryade.

Bienvenue à ce nouveau commerce.

## EF5

### (Etablissement français du sang)

"Faites un cadeau rare et précieux : donner son sang, c'est offrir la vie"

**Mercredi 24 décembre de 9h00 à 12h00**

Parking face à "Petite pose" et "Fin couscous".



**Un geste qui SAUVE**

## **ARRÊTÉ** qui prendra effet dès la pose des panneaux aux endroits indiqués ci-dessous.

Suite à de nombreuses plaintes et à l'article passé dans *Le petit messinois* de novembre 2014, l'arrêté de stationnement réglementé est prêt à être appliqué.

Il est vraiment dommageable que des habitants n'aient pas pris en compte les remarques et remontrances qui ont pu leur être faites les semaines et mois derniers !

### **Arrêté du Maire - Stationnement réglementé : rue du Général Leclerc et rue du Château**

Le maire de Messein,

Vu la loi n° 82-113 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée, relative à la répartition des compétences entre les communes, des départements, les régions et l'Etat, Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-, L 2213-2 et L 2215-21,

Vu les prescriptions du Code de la Route et notamment les articles R 411-1 à R 411-9 et R 411-25 à R 411-28,

Vu les prescriptions du Code de la Voirie Routière, Pour des raisons de sécurité en matière de circulation,

## **ARRÊTE**

### **Article 1**

A compter de la date de signature du présent arrêté, le stationnement des véhicules automobiles doit se faire sur les emplacements réservés et délimités par marquage au sol le long des trottoirs dans les rues Sensiquet (à partir du carrefour entre le CD 115 et le CD 115 bis jusqu'à l'intersection avec la rue du Jardin des Joncs) et rue du Général Leclerc dans le prolongement de la rue Sensiquet jusqu'au carrefour avec la rue de la Gare (au niveaux des ateliers communaux).

### **Article 2**

Le stationnement sera interdit sur les trottoirs dans ce même secteur. Il sera toléré sur chaussée devant les entrées de garage sous réserve de l'accord des propriétaires riverains.

### **Article 3**

Le stationnement est autorisé de part et d'autre de la rue du Général Leclerc entre le n° 3 (carrefour Joliot Curie/Leclerc) et le n° 35 sous réserve qu'une largeur de 1 mètre sur trottoir soit laissée, lorsqu'il existe, à l'usage exclusif des piétons.

### **Article 4**

Le stationnement est interdit côté impair du n° 35 au 59 de la rue Général Leclerc.

### **Article 5**

Le stationnement est limité au côté pair du n° 2 au n° 16 de la rue du Château.

### **Article 6**

Le stationnement est interdit des deux côtés du n° 16 au n° 30 de la rue du Château.

### **Article 7**

Les panneaux de signalisation rendus nécessaires par les dispositions précitées seront mis en place par les services municipaux.

### **Article 8**

La Gendarmerie de Neuves-Maisons est chargée de l'exécution du présent arrêté.

### **Article 9**

Monsieur le Maire de la commune de Messein est chargé de l'exécution du présent arrêté dont l'ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Capitaine de la brigade de Gendarmerie de Neuves-Maisons,
- Monsieur le Lieutenant du Centre de Secours et de Lutte contre l'Incendie,
- DITAM,
- Affiché sur place et à la porte de la Mairie.

# Du côté des associations...

## LOISI'LIRE

Rappel : les horaires d'ouverture de la bibliothèque ont changé.

Nouveaux horaires d'ouverture :

**Les mercredis et samedis - De 14h à 16h**



## GÉNÉRATIONS MESSINOISES

L'Assemblée Générale du Club Générations Messinoises aura lieu :

**Samedi 31 janvier 2015 à 14 h 30**  
Salle du plan d'Eau.

Dans la mesure où la présidente actuelle désire être déchargée de ses responsabilités, il est fait appel à candidature(s).

## PEINTURE ET PATRIMOINE LORRAIN

L'Association Peinture et Patrimoine lorrain s'est associée au devoir de mémoire lors de la commémoration du 11 novembre 2014 à Mâcon.

À l'occasion de notre concours de peinture rapide à Rozelieures, nous avons été invités à partager un repas lors de la commémoration de la bataille du 25 août 1914. Nous avons alors proposé de créer une fresque commémorant cette bataille et symbolisant les liens d'amitié qui se sont tissés entre les communes de Mâcon et de Rozelieures. Cette œuvre fut réalisée par six artistes de notre association, et offerte à la municipalité lors de la commémoration du 24 août 2010. Cette fresque, accrochée dans la salle des fêtes de Rozelieures, met en scène le village qui a souffert pendant la bataille et les combattants durement éprouvés.

Profitant de cette année 2014 de commémoration du centenaire du début de cette guerre, nous avons proposé de réaliser une fresque sur toile, destinée à être placée à Mâcon au Mémorial Citoyen où elle est aujourd'hui visible.

Une émouvante cérémonie a eu lieu le 11 novembre au matin au monument aux morts de la guerre à Mâcon.



# LA CCMM...

## COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

- La collecte des ordures ménagères résiduelles (bac noir) s'effectue tous les jeudis matin, le bac doit être sorti la veille au soir après 19 h et non pas resté toute la semaine dans la rue.
- Les sacs jaunes de tri seront collectés tous les vendredis des semaines paires.

Rattrapage de Noël, vendredi 26 décembre 2014 (le même jour que le tri, deux passages de camions)

Rattrapage de Nouvel an, vendredi 02 janvier 2015.

A partir du premier janvier 2015, la règle de rattrapage sera la suivante : les jours fériés ne seront plus collectés.

- ✓ si le jour férié tombe un lundi ou un mardi, rattrapage le vendredi de la semaine précédente,
- ✓ si le jour férié tombe un mercredi ou un jeudi, rattrapage le vendredi qui suit,
- ✓ si le jour férié tombe un vendredi rattrapage le lundi qui suit.

## AIDES FINANCIÈRES POUR L'AMÉLIORATION DES LOGEMENTS

*Des projets d'amélioration de votre logement ?  
Et si vous profitez des aides financières et des conseils techniques ?*

Depuis de nombreuses années, l'amélioration de l'habitat est une préoccupation forte dont la communauté de communes Moselle et Madon s'est emparée en apportant aux habitants des aides financières et un accompagnement technique. En 2015, la CCMM reconduit les aides existantes à travers :

- ✓ une campagne d'isolation thermique des parois vitrées et opaques
- ✓ l'incitation au ravalement de façade (cofinancée par les communes)
- ✓ le développement des énergies renouvelables.

La nouveauté est le conventionnement d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) avec l'ANAH qui permettra de mobiliser des moyens supplémentaires pour les propriétaires occupants ou les propriétaires bailleurs et encourager les travaux visant à :

- ✓ l'amélioration énergétique (dont le programme "habiter mieux" qui peut permettre d'augmenter les primes)
- ✓ l'adaptation du logement pour les personnes âgées ou handicapées
- ✓ la lutte contre l'habitat dégradé ou insalubre
- ✓ la transformation d'usage (grange ou commerce en logement)

Ces aides peuvent être accordées selon différentes conditions et des dossiers sont à compléter. Pour faciliter les démarches, la CCMM dispose d'un seul interlocuteur, Alexandre BADIER, technicien habitat énergie, qui conseille sur le montage de votre projet et accompagne la préparation des dossiers de demande de subvention. Aussi il est conseillé de le contacter dès la réflexion sur votre projet et de réaliser plusieurs devis sans les signer. (Aucune aide apportée si les travaux ont débuté).

Contact : Alexandre BADIER au **03 83 26 45 00**  
ou [abadier@cc-mosellemadon.fr](mailto:abadier@cc-mosellemadon.fr)

